



## ADMINISTRATION

# Compte rendu du conseil municipal

*Séance du 3 octobre 2022*

### Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK

### Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :

Lydie CHANEZ à Michaël FUMEY, Valérie VUILLERMOT à Mme Pascale DUSSOUILLEZ

### Conseillers municipaux absents sans représentation :

Olivier BLANCHARD, Jacques DAYET, Étienne MILLET, Martial VERNEREY

Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h00.

## 1. Administration générale, finances et ressources humaines

### Tour de table des élus et approbation

#### du compte rendu de la séance du 5 septembre 2022

Aucune intervention lors du tour de table. N'appelant pas d'observation, le compte rendu de la dernière séance est approuvé.

### Tarifs communaux 2023

Le contexte actuel d'inflation et de hausse des prix des énergies pèse aussi sur les finances communales. Le conseil municipal décide donc de faire évoluer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les tarifs suivants, notamment parce qu'ils incluent l'utilisation de carburant, de fioul, d'électricité... :

- Salles des fêtes et de convivialité – Part « fluides » : + 10 €/jour
- Salles des fêtes et de convivialité – Pénalité pour éclairage ou chauffage non éteint : 100 €
- Salle des fêtes – Tarif horaire pour les activités de loisirs : 3,50 €
- Déneigement pour les particuliers :
  - Moins de 100 m : 10 €/passage
  - 100 m et plus : 15 €/passage
- Déneigement de la déchetterie : 100 €/passage (SICTOM)
- Balayage de voies communales (pour les communes voisines) : 60 €/h

- Fauchage d'accotements (pour les communes voisines) : 70 €/h
- Location de benne : 50 €/trajet aller-retour
- Droit de place pour les professionnels : 9 € (forfait hebdomadaire)

Les autres tarifs restent inchangés.

#### **Achat d'une sonorisation portable : remboursement**

Après présentation de la facture, le conseil municipal autorise le remboursement de la somme de 302 €, correspondant à l'achat d'une sonorisation portable, réglé par M. le Maire sur ses deniers personnels. M. le Maire n'a pas pris part au vote.

#### **Réflexion sur la réorganisation partielle des services municipaux**

Lors de la séance de septembre dernier, il était envisagé de transformer le poste vacant d'agent d'entretien pour offrir un temps de travail plus important et des missions plus variées, comme l'encadrement des enfants pendant les repas et ponctuellement sur d'autres temps périscolaires, en plus de l'entretien de locaux communaux (mairie, école, salle des fêtes...). Cette solution permettait de répondre aux besoins supplémentaires en personnel pour le centre périscolaire, sur le principe d'une mise à disposition de l'agent. Ces informations ont été communiquées au centre périscolaire au début de l'été et après la dernière réunion du conseil municipal.

M. le Maire a toutefois eu le regret de constater que le centre périscolaire avait effectué un recrutement de personnel courant septembre pour ses seuls besoins, sans concertation avec la Commune, ce qui est regrettable. Le conseil municipal en prend acte. Il est donc décidé de supprimer le poste actuel d'adjoint technique avec un temps de travail de 15h/semaine et de créer un nouveau poste d'adjoint technique avec un temps de travail de 17h/semaine annualisé pour les missions d'entretien.

## **2. Enfance et jeunesse**

#### **Centre périscolaire : assemblée générale du 26 septembre 2022**

Carmen VALLET, adjointe au maire, rend compte des points évoqués au cours de l'assemblée générale de l'association « Arc-en-Ciel », qui gère le centre périscolaire.

## **3. Forêts et bois**

#### **État d'assiette de l'année 2023**

Ce point est reporté, dans l'attente des propositions de l'ONF.

#### **Chablis en forêt non soumise au régime forestier**

De nombreux chablis sont éparpillés en dehors de la forêt communale gérée par l'ONF. La Commune souhaite les faire exploiter pour ne pas les laisser plus longtemps dans le paysage, malgré leur faible valeur.

L'entreprise COULET a été contactée pour cette mission. La commission a examiné l'offre transmise. Les prix d'achat proposés sont les suivants :

- Billons d'épicéas verts : 50 €/m<sup>3</sup>
- Billons secs : 10 €/m<sup>3</sup>
- Papier trituration : 3 €/stère

Le conseil municipal approuve cette proposition mais souhaite que le recensement des chablis à exploiter soit effectué à l'échelle de l'ensemble de la commune (hors forêt soumise), et pas seulement dans les 2-3 secteurs proposés. Pour réaliser cette mission de recensement complet, une demande de devis sera effectuée auprès de Yannick CHEVALET, technicien forestier indépendant.

## **4. Environnement, cadre de vie et tourisme**

### **Réduction des consommations énergétiques :**

#### **groupe de travail du 22 septembre 2022**

Le groupe de travail a étudié l'évolution des consommations énergétiques depuis 2014 : ces dernières ont déjà sensiblement été réduites grâce à plusieurs actions et projets menés par la Commune (rénovation et extinction partielle de l'éclairage public, groupement d'achat d'électricité, rénovations de locaux communaux...).

Il est proposé de poursuivre ce travail de réduction des consommations énergétiques, qui est encore plus nécessaire dans le contexte actuel. Le conseil municipal est favorable aux propositions suivantes faites par le groupe de travail :

- Rappel des bonnes pratiques et des éco-gestes à tous les utilisateurs des locaux communaux
- Poursuite de l'installation d'éclairages LED en remplacement des éclairages actuels dans les locaux qui n'ont pas encore été équipés (mairie, école)
- Installation de thermomètres dans les locaux afin d'objectiver la température ambiante pour éviter la surconsommation de chauffage
- Installation de petits ballons d'eau chaude électrique au niveau des seuls points d'eau nécessaires à la place des 2 gros chauffe-eaux de 600 l. présents dans le grenier de la mairie
- Etc...

### **Éclairage public : extension des plages horaires d'extinction**

Le conseil municipal décide d'étendre les plages horaires d'extinction de l'éclairage public :

- tous les jours, à partir de 23h et jusqu'à 5h30 (sauf le samedi, à partir de 1h)
- maintien de l'éclairage toute la nuit les 13 juillet, 24 et 31 décembre

Cette décision permettra de réduire encore la consommation d'énergie de l'éclairage public. M. le Maire en profite pour dresser un bilan depuis 2015, grâce aux différentes actions mises en œuvre par la Commune au niveau de l'éclairage public.

	2015	2021	2023 (estimation)
<b>Temps de fonctionnement</b>	4 000 h/an	2 700 h/an	1 700 h/an
<b>Temps d'extinction</b>	0 h/an	1 300 h/an	2 300 h/an
<b>Consommation d'énergie</b>	300 000 kWh ep	100 000 kWh ep	65 000 kWh ep
		<b>3 fois moins qu'en 2015</b>	<b>5 fois moins qu'en 2015</b>

## 5. Projet Centre bourg

### Avancement du chantier

Le chantier avance conformément au planning prévisionnel. Le bâtiment devrait être hors d'eau et hors d'air courant novembre.

### Colorimétrie des surfaces intérieures

Les élus étudient les propositions de l'architecte.

## 6. Urbanisme, voirie et bâtiments

### Remplacement de la porte d'entrée du Chalet de la Bourre

Deux devis sont présentés pour le remplacement de la porte d'entrée :

- Guillemin : 3 942,00 € TTC
- Miroiterie des Sapins : 4 357,32 € TTC

La proposition de l'entreprise Guillemin est retenue à l'unanimité.

### Déneigement des voiries communales

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de l'entreprise Jeannin d'un montant de 450 € HT par passage pour assurer le déneigement d'une partie des voiries communales (Petit-Villard, Communailles-en-Montagne, route de Longcochon).

### Astreinte hivernale du personnel communal

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal approuve le renouvellement des indemnités d'astreinte de déneigement pour la période hivernale 2022-2023 : 18 semaines (soit 9 par agent) entre le 12 novembre et le 18 mars.

## 7. Intercommunalité, structures extérieures et informations diverses

### **Communautés de communes : débat sur le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes**

La communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura a fait l'objet d'un contrôle de la chambre régionale de comptes sur le période de 2017 à 2020. M. le Maire présente ce rapport au conseil municipal, qui en prend acte.

La séance est levée à 23h15. Prochaine séance : lundi 7 novembre 2022 à 20h.

  
**Le Maire,**  
*Florent SERRETTE*

